

PARTIE 2

Détail de l'accompagnement technique et matériel

Accompagnement technique :

Afin d'assurer la pérennité du site d'un site de compostage, il est indispensable de concevoir le projet de façon détaillée en amont de sa mise en place et d'en assurer un suivi régulier. C'est pourquoi, les agents d'animation et de communication de proximité de SMND seront à vos côtés à chaque étape, en assurant un suivi technique comprenant :

- Une réunion¹ de préparation afin de :
 - rencontrer l'ensemble des personnes impliquées dans le projet,
 - expliquer le fonctionnement et les tâches de gestion du site,
 - identifier et former les référents,
 - définir l'emplacement des composteurs.
- Une formation au tri et au compostage²,
- L'installation des composteurs et de la signalétique,
- L'inauguration,
- Les suivis techniques :
 - 3 suivis sur la première année (2 visites de suivi et participation au 1^{er} transfert),
 - Au moins 1 suivi/bilan les années suivantes.
- Une disponibilité permanente par mail, téléphone et des déplacements sur sites dès que besoin.

Chaque projet étant particulier, cet accompagnement sera adapté en fonction du projet en question. Le nombre de déplacement pour préparer le projet ainsi que pour en assurer le suivi n'est pas limité.

Le porteur du projet s'engage de son côté à :

- Assurer la gestion quotidienne du site de compostage,
- Nommer les référents et veiller à ce qu'il y en ait toujours au moins deux identifiés,
- Recevoir les agents du SMND à l'occasion du suivi annuel une fois le projet lancé pour faire le point sur la gestion du site, les référents en place, ...

Dans le cas où ces conditions ne sont plus réunies, le SMND se réserve le droit :

- de mettre fin à son accompagnement,
- démonter et retirer les composteurs afin d'équiper un autre site.

¹ Voir plusieurs si nécessaires

² En fonction du projet : auprès du personnel de cuisine, élèves, enseignants, habitants,...

Accompagnement matériel :

L'équipement matériel du site de compostage comprend :

- trois composteurs en bois de 600 litres ou 800 litres (en fonction du projet),
- la signalétique adaptée,
- le petit matériel.



Sur chaque composteur sera fixée une plaque aluminium composite de 30x30 cm spécifiant l'utilité du composteur :



Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné prend en charge financièrement :

- Les composteurs, la signalétique et le petit matériel,
- L'entretien des composteurs et de la signalétique (qui restent propriété du syndicat et sont mis à disposition des demandeurs).

L'entretien des abords des composteurs est à la charge des demandeurs, ainsi que le remplacement du petit matériel en cas de détérioration.



www.smnd.fr

1180, Chemin de Rajat

38540 HEYRIEUX

Tél. : 04 78 40 03 30 - Fax : 04 78 40 56 30 - contact@smnd.fr